

---

Nom du questionnaire (ID): Mise en consultation de l'avant-projet de modification de la loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996 (48773)

---

Question: Votre réponse

Date de soumission: 2016-05-17 18:45:31

Contact

Avis exprimé par: Barbara Lanthemann

Nom de l'organisme: Parti socialiste du Valais romand

Personne de contact: Cecile Nouvet

Adresse: Rue de Conthey

1950Sion

Téléphone: 0273222151

Questions

1. Etes-vous favorable à l'adoption de dispositions légales nouvelles concernant l'encouragement et le soutien des écoles de musique ne délivrant pas de certification professionnelle?: Oui, entièrement [1]

Commentaire: Il est important d'adopter des dispositions légales pour un domaine qui concerne de nombreux citoyens et institutions et notamment 4'500 élèves et 215 professeurs dans les trois écoles reconnues.

Mise en oeuvre de l'article constitutionnel sur la promotion de la formation musicale adopté par le peuple suisse en 2012.

2. Etes-vous favorable à ce que le soutien public aux écoles reconnues soit déterminé sur la base de coûts standards?: Oui, entièrement [1]

Commentaire: Ce principe, indispensable au développement des écoles de musique, devrait être inscrit dans la loi et non seulement dans le règlement.

3. Etes-vous favorable à ce que le soutien public aux écoles reconnues soit déterminé sur la base de l'effectif des jeunes élèves (personne âgée de moins de 18 ans révolus, 25 ans pour les étudiants et les apprentis) à l'exclusion des élèves adultes?: Non [4]

Commentaire: L'âge ne doit en aucun cas être un critère d'accès à la formation musicale. Dès 26 ans le soutien public devrait être conditionné à la capacité financière de l'adulte.

4. Approuvez-vous la proposition de fixer le taux de subventionnement cantonal à 20% des coûts reconnus?: Non [4]

Commentaire: Ok pour le commentaire mais j'ajouterais: "La clef de répartition du financement que nous souhaitons est celle recommandée par l'étude de M. F. Studer en 2012: 1/3 pour l'Etat, 1/3 pour les communes et 1/3 pour les écolages (comme cela se pratique par exemple dans le canton de Fribourg)."

5. Approuvez-vous la proposition de fixer le taux de subventionnement des communes à 20% des coûts reconnus pour les élèves domiciliés sur le territoire communal?: Non [4]

Commentaire: La clef de répartition du financement que nous souhaitons est celle recommandée par l'étude de M. F. Studer en 2012: 1/3 pour l'Etat, 1/3 pour les communes et 1/3 pour les écolages (comme cela se pratique par exemple dans le canton de Fribourg)."

6. Approuvez-vous la proposition que les communes mettent à disposition des écoles les locaux nécessaires à l'enseignement?: Oui, entièrement [1]

---

Commentaire: Il s'agit là d'un service à la population et un soutien nécessaires de la part des communes

7. Approuvez-vous la proposition que l'Etat, en collaboration avec les communes, encourage les écoles de musique à créer des points d'enseignement décentralisés ? : Plutôt oui [2]

Commentaire:

8. Autres observations, remarques ou propositions: Cette réponse du PSVR annule et remplace celle du 12.05.2016.